

Aperçu des faits importants

Une formation est-elle nécessaire pour les opérateurs de plateformes élévatrices ?

En Suisse, les travaux présentant des dangers particuliers ne peuvent être confiés qu'à des employés ayant suivi une formation appropriée (OPA, art. 8.1). Nous recommandons de former le personnel d'exploitation conformément à notre recommandation professionnelle FE 310.15f, Instructions et formation pour les utilisateurs de plateformes élévatrices. Le certificat de formation est délivré sous forme papier ou sous la forme d'une carte d'identité.

Faut-il être titulaire d'un permis pour conduire une plateforme élévatrice ?

Il n'existe pas d'obligation générale de posséder un permis. En Suisse, les travaux présentant des risques particuliers ne peuvent être confiés qu'à des employés ayant suivi une formation appropriée (OPA, art. 8.1). Nous recommandons de former le personnel d'exploitation conformément à la recommandation professionnelle FE 310.15f de l'ASFP, Instructions et formation pour les utilisateurs de plateformes élévatrices. La formation consiste à transmettre des connaissances théoriques et pratiques sur un thème complet (OPA, art. 8) et à vérifier les contenus enseignés. Les cours de formation sont proposés par

des centres de formation, des fabricants ou des loueurs de plateformes élévatrices.

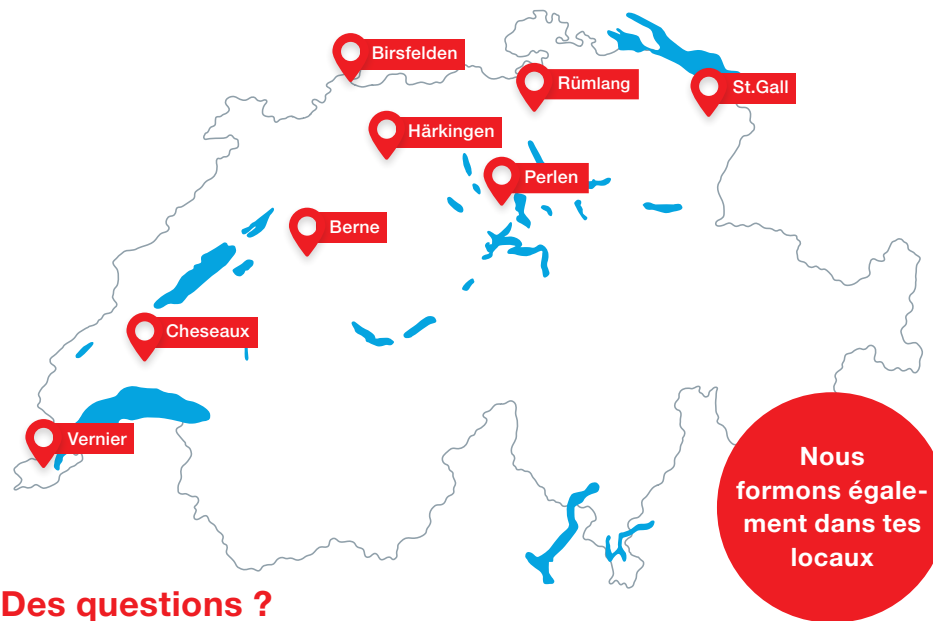
Un certificat d'instruction est-il nécessaire pour les utilisateurs de plateforme élévatrice ?

En Suisse, la règle générale veut qu'un utilisateur de plateforme élévatrice dispose d'une instruction. Nous recommandons de former le personnel d'exploitation conformément à la recommandation professionnelle FE 310.15f de l'ASFP, Instructions et formation pour les utilisateurs de plateformes élévatrices. Une formation supplémentaire et nécessaire sur le lieu d'utilisation si les utilisateurs ne sont pas familiarisés avec le modèle utilisé. La formation doit être dispensée par une personne compétente et doit être documentée. Sont notamment considérées comme compétentes les personnes ayant suivi une formation d'instructeur ou de formateur. Le certificat de formation est documenté sous la forme d'une liste de contrôle C-311.15f signée.

Le port d'un EPI antichute (équipement de protection individuelle antichute) est-il obligatoire ?

Oui, le port d'un système de retenue est obligatoire, en particulier pour élévateurs à nacelle (cat. 1b et 3b).

Nos huit centres de formation en Suisse



Des questions ?

Notre équipe de formation te conseille volontiers.

📞 021 867 05 55

✉️ academy@mateco.ch

Inscris-toi
en ligne



Aperçu de l'offre de formation

Pour un travail sécurisé en hauteur



Découvrir toutes les offres de cours.
Réservez dès maintenant!
mateco.ch/fr/academy

mateco
YOUR BETTER WAY UP

Parfaitement formé pour le travail en hauteur

Ta sécurité lors de l'utilisation de l'élévateur à nacelle est importante pour nous. C'est pourquoi nous proposons des formations professionnelles de base et complémentaires dispensées par des formateurs hautement qualifiés. L'offre de formation est également disponible en partie sous forme de modules E-learning en 6 langues et la qualité de nos formations est reconnue et certifiée par l'ASFP, l'IPAF et l'asa (formation continue OACP).

Catégorie 1a



Catégorie 1b



Catégorie 3a



Catégorie 3b



Nos formations les plus réservées en bref

	Formation opérateur	Répétition opérateur	E-Learning pour opérateur	Formation combinée EPI/opérateur
ASFP L'Association suisse des fournisseurs de plateformes de travail (ASFP) garanti une formation de haute qualité et la sécurité des clients dans la manipulation et l'utilisation des nacelles élévatrices. La formation est reconnue au niveau national et est illimitée. Une formation continue est recommandée tous les 3 à 5 ans, afin de rester à la pointe de la technique.	Pays de validité	Suisse	Suisse	Suisse
	Validité	illimité	Recommandation tous les 3–5 ans	illimité
	Catégories	1a, 1b, 3a, 3b (La formation comprend toujours toutes les catégories)	1a, 1b, 3a, 3b (La formation comprend toujours toutes les catégories)	Formation de base sur les EPI : 1a, 1b, 3a, 3b (La formation comprend toujours toutes les catégories)
	Durée de la formation	1 jour	½ jour	1 jour
	Brève description	Les participants qui réussissent reçoivent la carte mateco et le certificat ASFP comme preuve de formation. La licence d'opérateur ASFP permet l'utilisation sûre et efficace de toutes les catégories (1a, 1b, 3a, 3b) de plates-formes élévatrices de travail.	Les participants répètent et mettent à jour leurs connaissances pour l'utilisation sûre et efficace des plates-formes élévatrices de travail. Vous recevrez des informations sur les dernières fonctionnalités des plates-formes élévatrices de travail et apprendrez à les utiliser de manière encore plus sûre.	Les participants peuvent organiser leur propre temps pour apprendre la partie théorique. L'examen théorique se déroule à la vitesse d'apprentissage du participant, à l'aide de textes, de vidéos et de textes oraux. Elle est suivie d'une formation pratique sur le site de mateco.
IPAF International Powered Access Federation (IPAF) s'engage dans le monde entier pour une utilisation sûre et efficace des plateformes de travail élévatrices. La licence IPAF, certifiée ISO 18878, est reconnue dans toute la Suisse ainsi qu'au niveau international. Une formation complémentaire pour la mise à jour est obligatoire dans un délai de 5 ans.	Pays de validité	Suisse International	Suisse International	Suisse International
	Validité	Suisse : illimité International : 5 ans	Suisse : illimité, recommandation tous les 3–5 ans International : doit être répété tous les 5 ans	Suisse : illimité International : 5 ans
	Catégories	1a, 1b, 3a, 3b (les catégories peuvent être sélectionnées individuellement)	Comme choisi lors de la formation précédente de l'opérateur IPAF (ce qui est indiqué sur la PAL Card)	1a, 1b, 3a, 3b (les catégories peuvent être sélectionnées individuellement)
	Durée de la formation	1 – 2 jours selon le nombre de catégories	½ à 1 jour	1 – 2 jours selon le nombre de catégories
	Brève description	Les participants qui réussissent reçoivent la carte PAL (Powered Access Licence) comme preuve de formation. Celle-ci est reconnue internationalement et est particulièrement appréciée dans les entreprises de renommées internationales.	Les participants répètent et mettent à jour leurs connaissances pour l'utilisation sûre et efficace des plates-formes élévatrices de travail.	Les participants peuvent gérer eux-mêmes le temps qu'ils consacrent à l'apprentissage de la partie théorique. L'examen théorique se déroule à leur propre rythme d'apprentissage, à l'aide de textes, de vidéos et des oraux. Elle est suivie d'une formation pratique sur le site de mateco.

L'offre complète de formation

Le cours offre la possibilité d'apprendre à utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) et plus particulièrement leur utilisation dans le domaine des plateformes élévatrices. En outre, les participants apprennent ce qu'ils doivent savoir en ce qui concerne l'utilisation des plateformes élévatrices (ASFP).

Formation de base sur les EPI : Suisse uniquement IPAF Opérateur : international

Formation de base sur les EPI : illimité IPAF Opérateur : Suisse illimité/ international 5 ans

Formation de base sur les EPI : 1a, 1b, 3a, 3b (les catégories peuvent être sélectionnées individuellement)

2–3 jours

Le cours offre la possibilité d'apprendre à utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) et plus particulièrement leur utilisation dans le domaine des plateformes élévatrices. En outre, les participants apprennent ce qu'ils doivent savoir en ce qui concerne l'utilisation des plateformes élévatrices (IPAF ; catégories 1a, 1b, 3a et 3b).